



Procès-Verbal

Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 07

12 Novembre 2019

Présents : Mickaël Herriau, Président
Hubert Bernard, Nicolas Ménard, Daniel Leparoux et Nicolas Menard

Assiste : Sébastien Duret

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF. Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des compétitions concernées, le délai d'appel relatif aux matchs de rencontres des coupes et challenges est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée si il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

1. Approbation du Procès-Verbal

La Commission approuve le PV n° 06 du 22 Octobre 2019 sans réserve

2. Composition des championnats Jeunes Masculins pour la 2^{ème} phase

La Commission établit les classements, sous réserve de procédure en cours, à l'issue de la 1^{ère} phase en application des articles 5 et 11 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins puis les montées/descente en application des tableaux parus sur le site internet du District le 13.09.2019

Cependant, en raison d'un nombre important de matchs non joués ou arrêtés, la Commission n'est pas en mesure d'établir cette semaine les compositions des groupes et les calendriers de la 2^e phase.

Il est décidé de reporter la réunion de préparation de la 2^e phase au lundi 18 novembre 2019

3. Championnat – Matchs non joués le week-end du 10 Novembre 2019

La Commission prend connaissance du PV de la Commission Départementale Sportive en date du 12.11.2019 et fixe les rencontres qui n'ont pu se dérouler, à jouer ou à rejouer les 16 et 17 Novembre 2019.

La commission rappelle que dans la mesure du possible vous devez disputer ces rencontres sur le terrain du club recevant. Toutefois si les installations ne sont pas en état pour disputer cette rencontre, il est possible de demander l'inversion dès à présent via Footclubs.

Cependant certaines rencontres n'ayant aucune incidence sur les accessions/relégations, la Commission décide de les ajourner sine die.

4. Coupe U15 Intersport – Coupe U18 Jean Olivier

La Commission prend connaissance de la liste des matchs non joués les week-ends des 2/3 novembre 2019 pour cause d'intempéries et décide de faire jouer ces rencontres le week-end des 21/22 décembre 2019.

De même, la Commission devant impérativement achever la première phase des championnats, les équipes concernées par ces rencontres de championnat voient leurs rencontres reportées au 21/22 décembre 2019 ou à défaut les 4/5 janvier 2020.

Les clubs qui le désirent, pourront avec accord de leur adversaire, faire une demande via Footclubs pour jouer en semaine.

5. Courriels

. Bourgneuf En Retz du 03.09.2019

Pris connaissance.

. Haute Goulaine ES du 04.09.2019

Pris connaissance.

. Avessac Fégréac SC du 04.09.2019

Pris connaissance.

. Nantes Don Bosco du 09.09.2019

Pris connaissance

. Nantes St-Pierre du 27.09.2019

Pris connaissance.

. GJ Académie Nantaise du 04 et 31.10.2019

Pris connaissance.

. Aigrefeuille AS Maine du 27.10.2019

Pris connaissance.

. Nantes Pin Sec des 27.09, 26 et 27.10.2019

Pris connaissance.

. GJ Loireauxence Vair du 30.10.2019

Pris connaissance.

. Vertou ES du 04.11.2019

Pris connaissance.

. Pont St-Martin Grand Lieu FC du 07.11.2019

Pris connaissance.

. Teillé Mouzeil Ligné du 08.11.2019

Pris connaissance.

. GJ Chaumes Rouans Vue du 12.11.2019

Pris connaissance.

. Basse Goulaine AC du 12.11.2019

Pris connaissance.

. Bourgneuf en Retz du 12.11.2019

Pris connaissance.

. Chauvé Eclair 12.11.2019 et St-Brévin AC du 07.11.2019

Pris connaissance.

Le Président,
Mickaël Herriau

Le secrétaire,
Bernard Hubert

